école normale supérieure paris-saclay

Le conseil d'administration
de l'ENS Paris-Saclay

Séance du 11 mars 2022

Délibération 2022-08

Point de l'ordre du jour : IV 4.2

Objet : Tarif des diplômes « Année de recherche thématique »

Vu le code des juridictions financières ;
Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2 ;
Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :
Le conseil d'administration approuve le tarif des diplômes « Année de recherche thématique » tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Nombre de votants :	24
Pour :	21
Contre :	2
Abstention :	1

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 mars 2022

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay

Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Document de présentation - Tarif des diplômes « Année de recherche thématique »

Classée au registre des délibérations sous la référence : CA – 11/03/2022 - D.2022-08 Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le : 31/03/2022 Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le : 22/03/2022	Modalités de recours contre la présente délibération : En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

ENS Paris-Saclay
www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex

université PARIS-SACLAY

4.2 TARIF DES DIPLOMES « ANNEE DE RECHERCHE THEMATIQUE »

▪ Année de recherche thématique

Outre le diplôme de l'ENS Paris-Saclay (grade master), l'École propose désormais des diplômes d'établissement, dénommés « années de recherche thématique » (ART). Ces formations interdisciplinaires d'un an sont conçues pour préparer les étudiants à différents enjeux scientifiques, technologiques et sociétaux émergents (l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, la recherche-création, le développement durable, l'engagement citoyen). Fondées sur une immersion dans la recherche, ces formations combinent acquisition de savoirs académiques, projet de recherche et stages. Elles s'appuient sur les départements d'enseignement et de recherche, les laboratoires, les équipements et plateformes expérimentales de l'École, de l'Université Paris-Saclay et d'établissements partenaires. Le cas échéant les diplômes ART sont inter-établissements.

Les normaliens de l'École peuvent suivre, dans le cadre d'une année spécifique de parcours du diplôme de l'ENS Paris-Saclay, une année de recherche thématique (délibération « Parcours Recherche Thématique » du conseil scientifique du 18 septembre 2020).

▪ Public

Les années de recherche thématique sont ouvertes à tout étudiant ayant validé une 1re année de master ou équivalent et désireux de compléter sa formation.

Elles sont accessibles à tout salarié ou travailleur indépendant dans le cadre de son évolution professionnelle mais également à des adultes dans le cadre de la reprise d'études.

▪ Tarif

Le tarif des diplômes des années de recherche thématique est identique pour toutes les formations :

- **formation initiale :**
  - **droits de scolarité :** montant des droits d'inscription en master (taux normal) avec exonération totale pour les étudiants boursiers sur critères sociaux,
  - **frais de formation :** 1 500 €, avec exonération dans les cas suivants :
    - **exonération totale** pour les normaliens élèves, les normaliens étudiants et les étudiants inscrits l'année précédente à l'Université Paris-Saclay ou dans un des établissements de l'Université Paris-Saclay,
    - **exonération à hauteur de 50%** pour les étudiants des établissements partenaires de l'ENS Paris-Saclay,
    - **exonération à hauteur de 70%** pour les étudiants boursiers sur critères sociaux,
- **formation continue :**
  - **droits de scolarité :** montant des droits d'inscription en master (taux normal),
  - **frais de formation :** 4 500 € avec exonération à hauteur de 40% pour les stagiaires prenant en charge l'intégralité de leur formation.

En cas de démission d'un étudiant après le début de l'année universitaire, les droits d'inscription et les frais de scolarité sont acquis à l'établissement.

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex